REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

COMMUNE
DE
SAINT-SENOCH

Tel : 02 47 59 11 17
E-mail : mairie@stsenoch.fr

Nombre de membres du Conseil Municipal élus :
15

Nombre de membres qui se trouvent en fonction :
15

Nombre de membres présents ou représentés à la séance :
13

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SENOCH, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 18 juin 2026, sous la présidence de M. le Maire Pascal **RÉAU.**

Etaient présents :
M. Pascal **RÉAU**, Maire
Mme Claudette **CRÉPIN**, 1ère Adjointe
M. Didier **LOGEARD**, 2ème Adjoint
M. Jérôme **AUDIGER**, Mme Céline **BARBIER**, Mme Mélissa **BONDY**, Mme Sandrine **BRUNEAU**, M. Benoit **LEMIRE**, M. Sébastien **LESPAGNOL**, M. Jean-François **RABINEAU**, Mme Jennifer **RICOTTIER**, M. Anthony **RIPOTEAU** et Mme Emmanuelle **SALMON**.

Absents excusés : Mme Léonie **LE CREFF** et M. Valéry **COULON**

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle **SALMON**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

N°2026/05/01 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PILOTAGE DU SERVICE COMMUN ÉNERGIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose,

Le Service Commun Énergie de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a pour mission d'accompagner les Communes adhérentes dans la maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine, l'optimisation des coûts, la définition de stratégies de sobriété énergétique et la sensibilisation des élus et agents aux enjeux de la transition énergétique.

La gouvernance du Service Commun Énergie associe les Communes adhérentes à travers un comité de pilotage composé des Élus « Référent Énergie » de chaque Commune et du Vice-président(e) en charge de l'énergie de la Communauté de Communes.

Les missions du COPIL, qui se réunit au moins une fois par an, consistent à suivre l'activité du service, préparer les validations budgétaires, assurer la réflexion stratégique sur les missions, gérer les difficultés rencontrées, formuler des propositions en conséquence, etc…

L'élu « Référent Énergie » sera l'interlocuteur privilégié pour le suivi d'exécution de la convention du Service Commun Énergie

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'exposé de M. le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°02/04/2024 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2024 et approuvant l'adhésion de la Commune au Service Commun Énergie pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT que la gouvernance du Service Commun Énergie prévoie la mise en place d'un Comité de pilotage, associant un élu référent à une Commune adhérente ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de désigner un élu chargé de représenter la Commune au sein de ce comité de pilotage ;

ET APRES en avoir délibéré,

DÉSIGNE

M. Pascal RÉAU comme élu « énergie » référent du Service Commun Énergie et participant au comité de pilotage et M. Benoit LEMIRE comme suppléant.

CHARGE

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué de l'exécution de la présente délibération.

N°2026/05/02 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES DIFFÉRENTS ORGANISMES

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose,

Par délibération n°2026/03/05, en date du 20 mars 2026, et par délibération n°2026/04/02, en date du 27 avril 2026, le Conseil Municipal a nommé des délégués dans différents syndicats et organismes.

De nouvelles demandes ayant été formulées, le tableau ci-après doit être complété.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏE l'exposé du Maire

DECIDE

De nommer les délégués titulaires et suppléants selon le tableau ci-après :

Organismes	Délégués	
	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire SIEIL	M. LOGEARD Didier	M. LEMIRE Benoît
Syndicat Intercommunal Scolaire de Verneuil, Saint-Senoch, Betz SIS VSSB	M. RÉAU Pascal M. LEMIRE Benoît	Mme SALMON Emmanuelle Mme BARBIER Céline
Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Lochois SMTS	Mme RICOTTIER Jennifer	Mme BRUNEAU Sandrine
Conseil Communautaire Communauté de Communes Loches Sud Touraine	M. RÉAU Pascal	Mme CRÉPIN Claudette

Conseil d'École	Mme BONDY Mélissa Mme SALMON Emmanuelle	
École de musique de Verneuil	Mme BARBIER Céline	
Comité National d'Action Sociale CNAS	M. LOGEARD Didier	
Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Ligueillois SITS du Ligueillois	M. LOGEARD Didier	Mme LE CREFF Léonie
Comité de Pilotage (COPIL) du service commun Autorisation des Droits du Sol (ADS)	M. RÉAU Pascal	Mme LE CREFF Léonie
Comité de Pilotage (COPIL) du service commun Énergie	M. RÉAU Pascal	M. LEMIRE Benoît
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	M. RÉAU Pascal	M. LOGEARD Didier

DECIDE ÉGALEMENT

De nommer :

- Correspondant incendie et secours : Mme LE CREFF Léonie
- Délégué agent auprès du CNAS : Mme BOUHELIER Anna, secrétaire générale de mairie

CHARGE

Le Maire ou l'Adjoint délégué de transmettre les noms des délégués aux différents organismes.

N°2026/05/03 DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception de déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) concernant :

DATE DIA	VENDEUR	IDENTIFICATION DES BIENS				MONTANT	Acheteur
		Situation	Section	Parcelles	Contenance		
19/05/2026	Mme Geneviève DESCHAMPS	9, rue Folaine	D	611	210 m²	24 000 €	M. Baptiste MEXMAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'exposé de M. le Maire,

APRES avoir délibéré

DECIDE

de ne pas exercer son droit de préemption sur ces biens.

N°2026/05/04 TARIFS COMMUNAUX

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes ;

APRES en avoir délibéré

DECIDE

D'appliquer les tarifs ci-dessus mentionnés **à compter du 1er juillet 2026 :**

LOCATION DES SALLES - PARTICULIERS	COMMUNE	HORS COMMUNE
Salle des Fêtes complète - Journée de 8h à 8h le lendemain (24h)	250,- €	355,- €
Salle des Fêtes complète – Deux jours de 8h à 8h le surlendemain (48h)	315,- €	380,- €
Hall et salle de réunions	115,- €	135,- €
Caution (lors de la réservation)	800,- €	

LOCATION DES SALLES - ASSOCIATIONS	HORS COMMUNE
Salle des Fêtes complète - Journée de 8h à 8h le lendemain (24h)	200,- €
Salle des Fêtes complète – Deux jours de 8h à 8h le surlendemain (48h)	265,- €
Hall et salle de réunions	100,- €
Caution - y compris pour les associations communales (lors de la réservation)	800,- €

PHOTOCOPIES	A 4	A 3
Photocopie « public »	0,20 €	0,40 €
Photocopie « association communale » (demi-tarif)	0,10 €	0,20 €

CIMETIERE	**15 ans**	**30 ans**	**50 ans**
Concession classique	150,- €	300,- €	500,- €
Concession cave urne	80,- €	150,- €	200,- €
Concession columbarium (1 urne)	200,- €	400,- €	-
Concession columbarium pour une urne supplémentaire	60,- €	120,- €	-
Caveau provisoire	10,- € par jour		

GARDERIE	1 € la demi-heure

ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN COMMUNAL	
Huitième de page	40,- €
Quart de page	75,- €
Demi-page	130,- €
Page entière	200,-€

CHARGE

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué de l'exécution de la présente délibération.

N°2026/05/05 FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire rappelle,

Pour l'année scolaire 2025-2026, le forfait mensuel était de 64,- €, le repas occasionnel enfant était à 5,28 € et le repas adulte était à 6,99 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

De fixer les tarifs comme suit :
- Forfait mensuel enfant : 65,- €
- Repas occasionnel enfant : 5,36 €
- Repas adulte : 7,10 €

Soit une augmentation de 1,563 %.

CHARGE

Le secrétariat d'effectuer la facturation aux familles selon les modes de règlements indiqués dans le règlement intérieur de la cantine scolaire.

N°2026/05/06 ACHAT DE TIMBRES POSTAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VERNEUIL-SUR-INDRE, SAINT-SENOCH, BETZ-LE-CHÂTEAU

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose,

Par délibération n°2026/01/03 en date du 12 mars 2026, le Comité Syndical du SIS VSSB a approuvé la revente de timbres postaux aux Communes membres, suite à une erreur de commande au tarif en vigueur en 2025 à savoir 16,68 € le carnet de12 timbres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'exposé de M. le Maire ;

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

L'achat de timbres postaux du SIS VSSB selon les besoins de la Commune.

CHARGE

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué de l'exécution de la présente délibération.

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Tour de table

Emmanuelle SALMON

- Interrogations sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et la canicule et si des actions ont été menées auprès des personnes âgées ?

Les adjoints, Mme Claudette CRÉPIN et M. Didier LOGEARD, appellent ou vont voir directement les personnes concernées.

- Retour sur la réunion de rencontre avec les enseignants des trois Communes et les nouvelles équipes municipales.

Céline BARBIER

- Retour sur la réunion de l'association de musique de Verneuil-sur-Indre. L'audition, qui s'est déroulée à Saint-Senoch, s'est bien passée et le verre de l'amitié a été offert par la Commune.

Didier LOGEARD

- Retour sur la réunion du SIEIL et sur les travaux d'enfouissement rue Charles de Gaulle.

Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle SALMON

Le Maire,
Pascal RÉAU